

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Arrêté du 11 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 12 septembre 2014 fixant le calendrier des examens théoriques des personnels navigants professionnels pour l'année 2015

NOR : DEVA1427282A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu l'arrêté du 22 février 2008 relatif aux modalités d'organisation des examens théoriques des brevets, des licences, des certificats et de la qualification de vol aux instruments des personnels navigants professionnels de l'aéronautique civile;

Vu l'arrêté du 12 septembre 2014 fixant le calendrier des examens théoriques des personnels navigants professionnels pour l'année 2015,

Arrête :

Article 1^{er}

Le second tableau figurant à l'arrêté du 12 septembre 2014, est remplacé par le tableau suivant :

NATURE DES EXAMENS	DATES D'INSCRIPTION		DATES des épreuves écrites
	Ouverture	Clôture	
Certificat de membre d'équipage de cabine (CCA)			
1 ^{re} session	Lundi 5 janvier	Mardi 13 janvier	Jeudi 26 février
2 ^e session	Lundi 13 avril	Mardi 21 avril	Jeudi 28 mai
3 ^e session	Lundi 29 juin	Vendredi 10 juillet	Jeudi 3 septembre
4 ^e session	Lundi 19 octobre	Mardi 27 octobre	Jeudi 10 décembre
Pour la session de Nouvelle-Calédonie, les périodes d'inscription sont inchangées. Toutefois, l'attention des candidats est appelée sur le jour local des sessions qui se dérouleront respectivement les 27 février, 29 mai, 4 septembre et 11 décembre 2015.			
NATURE DES EXAMENS	DATES D'INSCRIPTION		DATES des épreuves écrites
	Ouverture	Clôture	
Pilote professionnel – qualification de vol aux instruments CPL/H (3 jours) IR/A/H (2 jours)	1 ^{re} session		
	Lundi 5 janvier	Mardi 13 janvier	Du lundi 16 février au vendredi 20 février
CPL/H (3 jours) IR/A/H (2 jours)	2 ^e session		
	Lundi 30 mars	Mardi 8 avril	Du lundi 18 mai au vendredi 22 mai

CPL/H (3 jours) IR/A/H (2 jours)	3 ^e session		
	Lundi 22 juin	Mardi 30 juin	Du lundi 7 septembre au vendredi 11 septembre
CPL/H (3 jours) IR/A/H (2 jours)	4 ^e session		
	Lundi 12 octobre	Mardi 20 octobre	Du lundi 23 novembre au vendredi 27 novembre

Article 2

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 11 décembre 2014.

Pour la ministre et par délégation :
Le chef du pôle examens
de la direction de la sécurité de l'aviation civile,
M. CHABROUX